

## SEANCE PLENIERE DU 27 NOVEMBRE 2018

### MOTION

#### Objet: L'augmentation des tarifs en EHPAD en Haute Corse.

Le sujet de la prise en charge de la dépendance constitue un enjeu majeur pour notre Région où la proportion de personnes âgées est des plus importantes. La plupart d'entre elles ont de très faibles ressources et se retrouvent de surcroît confrontées aux tarifs élevés pratiqués dans les EHPAD de Corse.

Dernièrement, la CdC a lancé un appel à projet intitulé «Invecchia be in Corsica» (bien vieillir en Corse) afin de mettre en place des actions et des mesures consistant à anticiper la perte d'autonomie et à accueillir dignement les personnes âgées.

Le Président de l'Exécutif a pris en juin dernier un arrêté fixant les tarifs applicables dans les EHPAD de Corse qui entraîne, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une hausse du forfait journalier pour les résidents des établissements de Haute Corse.

Avec cet arrêté consécutif à la création de la Collectivité Unique, et la disparition des Conseils Départementaux, l'harmonisation des tarifs entre la Corse du Sud et la Haute Corse s'est faite non pas à la baisse, comme cela aurait été possible, mais à la hausse.

Ainsi les retraités pensionnaires dans un EHPAD en Haute Corse vont devoir assumer une forte augmentation avec effet rétroactif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'augmentation du tarif journalier subit une progression pouvant atteindre plus de 5 euros par jour pour les personnes les moins dépendantes jusqu'à plus de 19 euros par jour pour les plus dépendantes. Certes cette hausse sera partiellement prise en charge par l'APA, **mais il restera dans tous les cas une augmentation mensuelle de 150€ à la charge du résident.**

En conséquence, le CESEC demande au Président du Conseil Exécutif:

- D'annuler de telles mesures qui mettent des familles Corses déjà très affectées par un parent dépendant, dans une grande précarité financière.
- De mettre tout en œuvre pour une harmonisation des tarifs des EHPAD de Corse en prenant comme base le tarif le plus bas pour ne pas pénaliser les retraités déjà lourdement impactés par l'augmentation de la CSG.

- De proposer qu'un nouveau rapport soit soumis à l'Assemblée de Corse, avec saisine du CESEC pour reconsidérer les orientations retenues portant tarification applicable dans les EHPAD
- Demande également à être associé sur toutes les démarches et initiatives des pouvoirs publics concernant la prise en charge de la dépendance en Corse.